

Journée internationale des femmes en Ontario

**42 % de la richesse sera contrôlée par des femmes au Canada en 2028,
mais des défis importants demeurent pour atteindre l'autonomie financière**

Ottawa, le 8 mars 2021 – « La majorité des femmes en Ontario font toujours face à des inégalités économiques qui affectent leur autonomie financière. Toutefois, il y a une embellie à l'horizon : 42 % de la richesse au Canada sera contrôlée par les femmes en 2028¹. Desjardins Gestion de patrimoine salue les Canadiennes qui se donnent un plan financier pour réaliser leurs ambitions et leur volonté à s'impliquer dans leur gestion financière ou celle de leur couple. »

Ces propos sont ceux de Monique Dubois, planificatrice financière à la Caisse Desjardins Ontario à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Avec l'augmentation significative du nombre de femmes sur le marché du travail au cours des dernières décennies, la richesse contrôlée par les Canadiennes n'a cessé d'augmenter. Elle atteindra 42 % en 2028, comparativement à 35 % en 2016. Cette progression est également imputable aux actifs que les femmes recevront en héritage au Canada, un transfert estimé à 900 milliards entre 2016 et 2026².

Malgré ces chiffres encourageants, la gestion de patrimoine au féminin doit composer avec des défis réels au Canada. Ainsi, le revenu médian des Ontariennes est inférieur à celui des hommes, quel que soit le niveau de scolarité comme en fait foi la figure qui suit.

Revenu d'emploi médian par niveaux de scolarité des Ontariennes et Ontariens de 25 à 65 ans travaillant à temps plein toute l'année (recensement 2016)

Primaire- secondaire		Professionnel-collégial		Universitaire	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
(Droits REER)	(Droits REER)	(Droits REER)	(Droits REER)	(Droits REER)	(Droits REER)
48 600 \$	35 700 \$	62 800 \$	45 400 \$	72 800 \$	65 800 \$
(8 748 \$)	(6 426 \$)	(11 304 \$)	(8 172 \$)	(13 104 \$)	(11 884 \$)

Source : [Niveau de scolarité et revenu d'emploi](#), Institut de la statistique du Québec, 2018

Ces écarts de revenu altèrent la capacité d'épargner des Canadiennes et font en sorte que leurs droits de cotisation REER (18 % du revenu imposable jusqu'à concurrence de 27 830 \$ en 2021) sont moindres que les épargnants de sexe masculin. C'est en partie ce qui explique que le revenu de retraite moyen des femmes est d'environ à 80 % de celui des hommes.

¹ *The Private Wealth Industry Demand*, Investor Economics, ISSMI Market Intelligence, 7 octobre 2020

² Sauf indication contraire, la source des données citées dans ce communiqué est : *Women and Wealth. The changing face of wealth in Canada and its implications for financial advisors*, Investment Planning Counsel, 08-2017

La gestion du patrimoine au féminin

Monique Dubois rappelle le concept des trois P vers l'autonomie financière : planification budgétaire, planification de la retraite (connaissances liées aux régimes enregistrés) et la protection du patrimoine (aspects légaux). Voici quelques exemples de pratiques gagnantes.

Planification budgétaire

Le revenu disponible de la majorité des femmes est affecté par le retrait du marché du travail à l'occasion de la maternité et affecte leur capacité d'épargne. Ces conséquences financières peuvent être semblables pour celles qui agissent comme proches aidantes (auprès d'enfants handicapés ou de parents en perte d'autonomie).

- S'impliquer dans la gestion budgétaire, personnelle et celle du couple ou de la famille pour partager les responsabilités et se donner des objectifs communs. Les dernières statistiques indiquent actuellement que 23 % des femmes se disent impliquées dans la gestion de leurs finances.
- 31 % des Canadiennes estiment avoir de bonnes connaissances financières; 75 % auraient souhaité s'impliquer plus tôt. Un moyen pour améliorer ces connaissances, c'est se doter d'un plan financier personnalisé conjoint ou individuel.
- Comme plusieurs études le démontrent, être accompagnée par une conseillère ou un conseiller financier et se donner un plan révisé annuellement permet d'accroître les actifs accumulés; citons par exemple une [étude de CIRANO](#) qui chiffre que les ménages canadiens ayant un conseiller depuis au moins 15 ans ont accumulé 290 % plus d'actif que leurs homologues non conseillés.
- Utilisez les virements préautorisés pour faciliter l'atteinte des objectifs d'épargne; les virements périodiques (hebdomadaires, aux quinzaines, mensuels) plutôt qu'annuels procurent un rendement généralement supérieur en raison du rendement composé périodiquement plutôt qu'annuellement.

Planification de la retraite

Les Canadiennes ont une espérance de vie de 84,1 ans, contre 80,2 pour les hommes, ce qui allonge la période de leur vie au cours de laquelle elles reçoivent des sommes de régimes publics, de fonds de pension privés (si offert par l'employeur) et doivent planifier les revenus provenant de leur épargne personnelle.

- Avec l'aide de votre conseiller, évaluez les avenues d'optimisation fiscale quant à l'utilisation de vos droits de cotisation REER et de ceux de votre conjoint, vos droits de cotisation CELI et des modalités du régime enregistré d'épargne étude (REEE) si vous avez enfants mineurs.
- Lors de l'établissement de votre profil d'investisseur, assurez-vous de bien comprendre les possibilités de fluctuations du portefeuille qui vous est offert et sa composition. 46 % des Canadiennes souhaitent investir dans des placements responsables; selon Morningstar, 42 % des fonds d'actions responsables figurent dans le premier quartile pour leur rendement en 2020;

- Si votre situation le permet au moment de la prise de la retraite, évaluez la possibilité de reporter le versement de la rente du Régime de pensions du Canada, qui se verra bonifiée au-delà de l'âge de 65 ans. La bonification sera de 0,7% par mois de report pour une bonification maximale à l'âge de 70 ans de 42 %.

Protection du patrimoine

Les veuves baby-boomer canadiennes survivent entre 10 à 15 ans à leur conjoint et pour cinq personnes veuves au Canada, quatre sont des femmes.

- Vous êtes conjoints de fait ou mariés ? Dans les deux cas, il faut retenir qu'un testament est requis pour protéger le conjoint survivant. En effet, à défaut de testament, selon la Loi portant réforme du droit des successions de l'Ontario, le conjoint de fait n'est pas reconnu à titre d'héritier et le conjoint marié est rarement le seul héritier.
- Par exemple, en l'absence de testament, s'il y a une conjointe ou un conjoint marié survivant et un enfant survivant, le ou la conjointe recevra la part préférentielle de 200 000 \$ et ensuite le ou la conjointe et l'enfant recevront chacun 50 % du reste. S'il y a une conjointe ou un conjoint marié survivant et plus d'un enfant survivant, le ou la conjointe recevra les premiers 200 000 \$ et un tiers (1/3) du reste, et chaque enfant recevra une part égale des 2/3 du reste. S'il y a une conjointe ou un conjoint marié survivant sans enfants, le ou la conjointe hérite le tout.
- Vous détenez un compte d'épargne libre d'impôts et votre testament est antérieur à 2009? Faites-y ajouter une clause propre au CELI. Ainsi, à votre décès, les sommes pourront être transférées à votre conjoint sans affecter les droits CELI de ce dernier.
- Dotez-vous d'une procuration relative au soin de la personne et une procuration perpétuelle relative aux biens qui vous permet de désigner la ou les personnes qui prendront les décisions vous concernant si vous devenez inapte. Elle vous permet de choisir des proches de confiance pour veiller sur vous et gérer vos biens au cas où vous n'en auriez plus la capacité.
- Même si vous avez pris soin de nommer un bénéficiaire dans votre fonds de pension ou dans votre testament, sachez qu'une **priorité est accordée au conjoint reconnu** selon le régime à moins que celui-ci y ait renoncé pour laisser place à vos héritiers. La notion de « **conjoint reconnu** » **peut varier** selon le régime. Il est nécessaire de **vérifier auprès de votre administrateur de régime** les règles applicables à votre situation en cas de décès.
- Les deux principales conséquences fiscales d'un décès sont la disposition réputée des biens en immobilisations à leur juste valeur marchande (JVM) et l'inclusion, dans le revenu, des sommes détenues dans le Régime enregistré d'épargne retraite (REER). Quelques solutions sont à envisager selon la situation. En présence d'un conjoint, il est possible de léguer en tout ou en partie les biens et régimes enregistrés. Cette solution s'appelle communément le « roulement au conjoint » et reporte l'impôt à payer lorsque le conjoint survivant dispose de ces biens, retire des régimes enregistrés ou décède à son tour.

Desjardins Gestion de patrimoine est fier d'accompagner les Ontariennes en mettant en place les stratégies qui reflètent leurs priorités. Pour certaines, ce sera la scolarisation de leurs enfants, la protection des revenus de leur ménage en cas de maladie ou encore la mise en place d'un plan d'accumulation en vue de profiter de leur retraite le moment venu. Pour d'autres qui sont déjà à la retraite, ce sera d'assurer leur sécurité financière et profiter pleinement de cet événement de vie. Qu'elles soient salariées, travailleuses autonomes ou chefs d'entreprise, notre accompagnement est personnalisé et modulé en fonction de leur réalité. Ce qui importe pour les femmes c'est de donner un sens à cette planification, comment cela va leur servir, autant pour elles que pour leurs proches.

À propos du Mouvement Desjardins

Le [Mouvement Desjardins](#) est la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord et le cinquième au monde, avec un actif de 362,0 milliards de dollars. Il a été nommé parmi les 100 meilleurs employeurs 2020 au niveau mondial par le magazine Forbes. Pour répondre aux besoins diversifiés de ses membres et de ses clients, particuliers comme entreprises, sa gamme complète de produits et de services est offerte par son vaste réseau de points de service, ses plateformes virtuelles et ses filiales présentes à l'échelle canadienne. Figurant parmi les institutions bancaires les plus solides au monde selon le magazine *The Banker*, Desjardins affiche des ratios de capital et des [cotes de crédit](#) parmi les meilleurs de l'industrie.

À propos de la Caisse Desjardins Ontario

La [Caisse Desjardins Ontario Crédit Union Inc.](#) dessert 130 000 membres actifs principalement dans les secteurs particuliers, commerciaux, immobiliers, agricoles et compte 51 centres de services. Elle possède un volume d'affaires de plus que 17,1 milliards de dollars et un actif de plus de 8,5 milliards de dollars. Cette organisation solide et performante, dotée d'une expertise riche et diversifiée, avec ses 650 employés, représente un employeur important en Ontario. Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 17 administratrices et administrateurs élus et de 2 jeunes administrateurs stagiaires. La caisse se retrouve au 2^e rang des caisses populaires et credit unions de l'Ontario selon l'actif et le volume d'affaires.

-30-



Monique Dubois,
Directrice développement de marché et planificatrice financière
Caisse Desjardins Ontario

Renseignements (à l'intention des journalistes uniquement) :

Marie-Élise Trottier
Responsable des communications et de l'expérience client
Caisse Desjardins Ontario
1 833-337-5668, poste 7220640
marie-elise.a.trottier@desjardins.com